

Syndicat National des Praticiens Spécialistes de la Santé Publique (SNPSSP)

Siège National « La Résidence Familiale » Hussein –Dey –Alger
Tel: 021.47.99.18 Fax: 021.77.14.78 Email: snpsspdz@yahoo.fr Site: www.snpssp.org

Alger, le 26 septembre 2019

COMMUNIQUE

La santé, et plus particulièrement la couverture en soins spécialisés des populations du grand sud , des hauts plateaux et des zones enclavées du nord, pose des problèmes spécifiques qui appellent des solutions spécifiques qu'ils incombent aux pouvoirs publics, garants du droit constitutionnel de tout citoyen algérien à la santé où qu'il se trouve, de mettre en œuvre.

Jusqu'ici, la seule mesure que ces derniers ont mis en place (en dehors d'une dérisoire prime de zone décernée à tous les fonctionnaires de ces régions) était représentée par le service civil, dispositif coercitif et anticonstitutionnel imposé de manière discriminatoire et injuste aux seuls praticiens spécialistes de la santé publique, dispositif qui n'a fait que révéler année après année son échec à améliorer la couverture sanitaire de manière efficace, en engendrant des couts humains et financiers faramineux.

Le SNPSSP a plaidé depuis plus de 17 ans pour la mise en place de mesures incitatives comme seule solution pour résoudre de façon durable le problème de la couverture en soins spécialisés, tout en rendant caduc le service civil. Un train de mesures financières, techniques et sociales à caractère national et local ont été ainsi soumises à tous les responsables successifs du Ministère de la Santé et du Premier Ministère jusqu'à la Présidence de la République, en sus de tenter d'impliquer les assemblées élues (APN, Sénat). En raison de l'absence de volonté politique, malgré le constat de l'échec du service civil, ces propositions sont restées lettre morte depuis 2002, si ce n'est la promulgation en 2018 d'une prime dite du service civil octroyée contre toute logique durant la seule période du service civil, et qui de ce fait ne fait qu'accentuer l'instabilité des praticiens spécialistes car elle incite non pas à leur maintien mais à leur départ à l'issue du service civil.

En effet, le nœud gordien du problème est l'instabilité des effectifs dont découle tout le reste (faiblesse d'organisation des services hospitaliers, insuffisante des plateaux techniques,...) tant il est vrai qu'ici comme ailleurs, c'est la fonction qui crée l'organe et non l'inverse : seule des équipes stables pourront mettre en place les plateaux techniques performants. Espérer monter des plateaux techniques complets comme préalable pour l'envoi d'équipes de spécialistes est une utopie irréalisable en plus d'être une hérésie médico-économique.

Aussi, nous ne pouvons que considérer la dernière annonce faite par le Gouvernement de mise en place de certaines des mesures que nous avons proposées, notamment financières (augmentation de salaire, généralisation de la prime du service civil), pour inciter au maintien des praticiens spécialistes de la santé publique dans les zones déshéritées comme une avancée positive, quel que soit le contexte qui a présidé à leur mise en place. Si toutefois (et nous attendons de connaître le détail de ces mesures pour en juger) il s'agit de mesures pérennes et spécifiques à une zone géographique et non à une sous-catégorie de spécialistes.

En effet, ces mesures s'inscrivent en droite ligne de notre combat syndical et nous les revendiquons comme un acquis de ce combat. Elles s'inscrivent également en droite ligne du droit du citoyen algérien à la santé, lequel a été une préoccupation de tous durant ces dernières décennies, comme il reste une préoccupation d'aujourd'hui et continuera à l'être dans l'avenir.

P/ Le SNPSSP

Le Président

